



DICRIM

Document d'Information Communal sur Les RISQUES MAJEURS



Être informé
Pour avoir
Les bons réflexes

Version n° 2 mise à jour Août 2022

DOCUMENT A CONSERVER

SOMMAIRE

Le Mot du Maire.....	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur	4
Le risque d'inondation.....	5
Le risque de crue torrentielle.....	6
Le risque mouvement de terrain.....	8
Le risque sismique.....	10
Le risque météorologique.....	13
Le risque de rupture de barrage	15
Le risque feux de forêt.....	17
Consignes de sécurité.....	19

Le Mot du Maire

« ÊTRE INFORMÉ POUR AVOIR LES BONS RÉFLEXES »

Chères Montaubanaises, chers Montaubanais,



La sécurité des habitants de Montauban de Luchon, votre sécurité, est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

C'est pour cette raison, et conformément à la réglementation en vigueur, que vous trouverez dans le présent document les informations sur les risques majeurs identifiés et cartographiés, à ce jour, sur notre commune.

Vous y trouverez, aussi et surtout, les consignes de sécurité et la conduite à tenir en cas d'évènement, ceci dans le but de réduire au maximum les conséquences de ces risques.

L'expérience montre qu'une population sensibilisée et informée sur la conduite à tenir face à de tels évènements limite le nombre de victimes et parfois aussi les dégâts matériels.

Notre village est particulièrement exposé en matière d'inondation (La Pique) mais aussi et surtout en ce qui concerne les crues torrentielles (Ste Christine et Cansech). Nous devons toutes et tous en tenir compte.

Bien informé, chacun doit respecter les règles, les consignes, les informations météorologiques, les signaux d'alertes et tous les éléments diffusés par la Préfecture, la Gendarmerie et la Mairie.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité dans notre beau village, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les consignes de ce document.

Votre maire
Claude CAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CAU', written over a horizontal line.

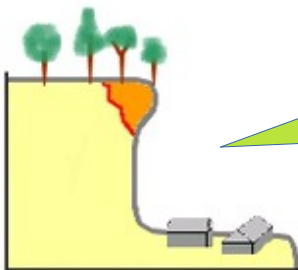
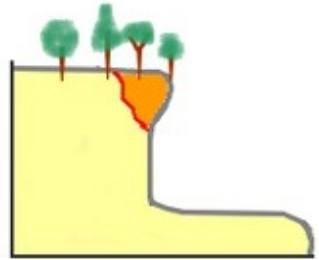
Qu'est ce qu'un risque majeur ?

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs qui sont :

Les risques naturels : inondation – tempête – avalanche – séisme – mouvement de terrain.

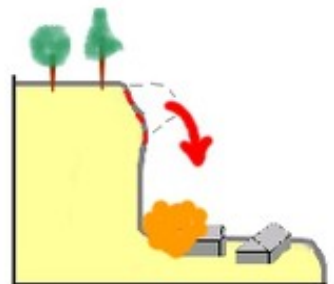
Les risques technologiques : industriel – transport de matières dangereuses – rupture de barrage – nucléaire.

L'aléa : phénomène naturel ou d'origine humaine susceptible de porter atteinte à l'homme, aux biens ou encore à l'environnement.
Ex : inondations, séismes...



L'enjeu : quelque chose qui est susceptible de subir des dégâts du fait de la survenue d'un aléa.
Ex : des habitations.

Le risque majeur : Il s'agit du croisement entre un aléa et un enjeu.



Le risque d'inondation



Des précipitations importantes tombant sur un bassin versant montagneux, un réchauffement important entraînant une fonte rapide du manteau neigeux, peuvent générer une forte montée des eaux engendrant des crues brutales et violentes. Celles-ci peuvent transporter des quantités importantes de matériaux, de flottants (rochers, voitures, arbres...) avec une forte capacité de destruction.

La commune de Montauban de Luchon est principalement concernée par la crue de la Pique. Même s'il peut être relativement rapide, ce risque est prévisible et peut être anticipé.

Mesures prises par la commune :

Un **P**lan de **P**révention des **R**isques **N**aturels (PPRN) a été établi et les zones à risques sont prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En cas d'inondation, le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (PCS) sera activé. Si l'évacuation était décidée par les autorités, la salle communale, 37 route de Bonnegarde fera fonction de centre d'accueil pour la population touchée.

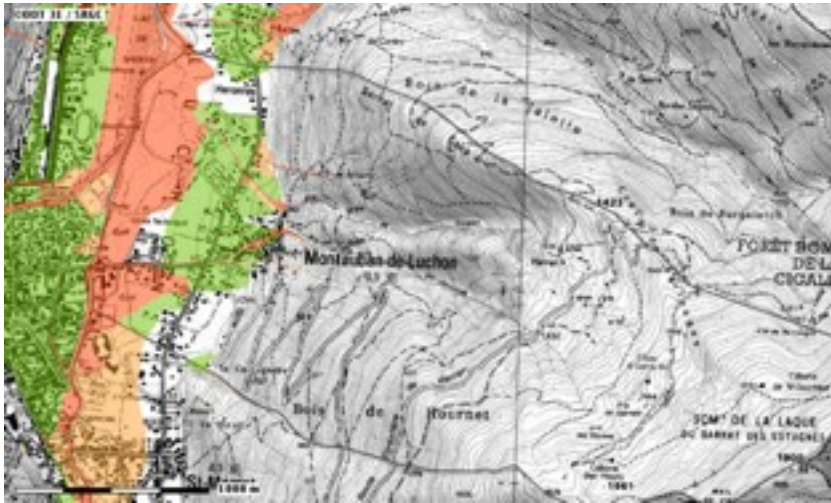
Les crues historiques

Les événements majeurs de ce type de phénomène sont marqués par 3 dates importantes :

- 3 juillet 1897
- 22 juillet 1925
- 18 juin 2013



Inondations du 18 juin 2013
Av du Bois Chantant (Au niveau
du golf)



En orangé les zones susceptibles d'être inondées

Le risque crue torrentielle



Une crue torrentielle charrie des boues et/ou des matériaux solides dont la densité peut être importante (transport de rochers de plusieurs dizaines de tonnes, troncs d'arbres...). Elle est en général rapide et très destructrice, provoquée par des précipitations extrêmes qui s'abattent sur de petits bassins versants fortement pentus (vitesse d'écoulement $>4\text{m/s}$).

La commune de Montauban est principalement concernée par les crues des ruisseaux de Ste-Christine et du Cansech.

Mesures prises par la commune :

Deux plages de dépôt (barrages) ont été édifiées sur ces deux cours d'eau, en amont du village.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Montez à l'étage



Fermez le gaz et l'électricité



Ne prenez pas la route



Écoutez la radio et suivez les moyens de diffusion de l'alerte



Commune de Montauban de Luchon

Crue torrentielle du Ste Christine

Zone à risque (Il ne s'agit que d'une estimation)



Commune de Montauban de Luchon

Crue torrentielle du Cansech

Zone à risque (Il ne s'agit que d'une estimation)

Le risque mouvement de terrain

Chute de blocs



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte...) ou anthropique (terrassement, vibrations, déboisement, exploitation de matériaux...). Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques et est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Les mouvements de terrain sont difficilement prévisibles et constituent un danger pour les vies humaines en raison de leur intensité, de leur soudaineté et du caractère dynamique de leur déclenchement.

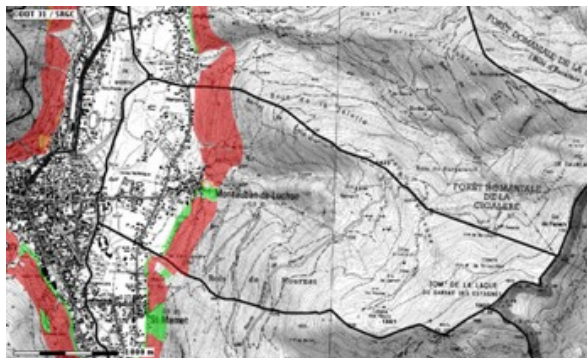
La commune de Montauban de Luchon est concernée essentiellement par les chutes de blocs (déplacements rapides) et dans une moindre mesure par les glissements de terrains (déplacements lents).

Mesures prises par la commune :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prend en compte les zones susceptibles d'être touchées par le phénomène.



Chute de blocs, rue des Cascades en janvier 2009



Historique de ce type d'évènement sur la commune

Ce type de risque est très localisé et ne concerne que les habitations situées rue de Ste Christine en amont de l'intersection avec la rue des Cascades, cette dernière étant concernée dans sa totalité.

Sur la partie basse du village, sont impactés, au sud, le Cours Lapeyrouse et au nord les habitations situées Route de Subercarrère côté amont, à partir de la traversée du ruisseau du Cansech, jusqu'à quasiment la limite de commune avec Juzet de Luchon.



**N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école**



**Fuyez
latéralement**



**Fermez le
gaz et
l'électricité**



**Ne regagnez
pas votre
domicile**



Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol. De manière générale les séismes ne se produisent jamais seuls. On parle ainsi d'essaims de tremblements. Certains, petits, précèdent parfois le séisme principal, ce sont des précurseurs. D'autres, plus nombreux, le suivent pendant des jours ou des mois : ce sont des répliques qui peuvent être parfois importantes.

La commune de Montauban de Luchon n'est concernée que par les séismes d'origine tectonique. En effet, les Pyrénées sont une zone d'activité sismique régulière.

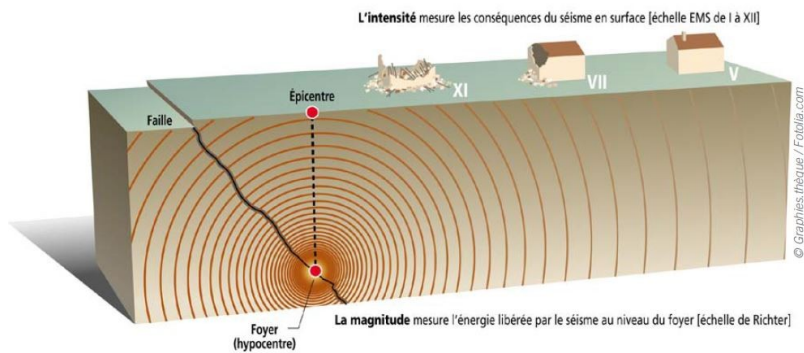
Un séisme est caractérisé par :

- Son foyer ou hypocentre : région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- Son épicentre : point de la surface terrestre à la verticale du foyer, où l'intensité du séisme est la plus forte.
- Sa magnitude : elle mesure l'énergie libérée par le séisme sur l'échelle dite de Richter. Elle est fonction de la longueur de la faille et elle est donnée par la mesure de l'amplitude maximale mesurée par les sismographes à 100 km de l'épicentre. L'échelle de Richter se compose de 9 degrés : augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- Son intensité : qui évalue les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu. On utilise habituellement l'échelle MSK qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction unique du séisme, mais également du lieu où la mesure est prise. En effet, les conditions topographiques ou géologiques locales, notamment dans le cas de terrains sédimentaires reposant sur des roches plus dures, peuvent créer des effets de site qui amplifient l'intensité d'un séisme.

Sans effet de site, l'intensité d'un séisme est maximale à l'épicentre et décroît avec la distance.

- La fréquence et la durée des vibrations : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- La faille provoquée selon qu'elle est verticale ou inclinée : elle peut se propager en surface.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrains, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des raz-de-marée.



LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET LES BIENS

D'une manière générale les séismes peuvent avoir des conséquences sur la vie humaine, l'économie et l'environnement.

Les conséquences sur l'homme : le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier, tant par ses effets directs tels les chutes d'objets ou effondrements de bâtiments, que par les phénomènes qu'il peut engendrer comme les mouvements de terrain ou les raz-de-marée. De plus, outre les victimes possibles, un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

LES BONS RÉFLEXES



**N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école**



**Abritez- vous
sous un
meuble solide**



**Fuyez
latéralement**



**Fermez le
gaz et
l'électricité**



**Ne regagnez
pas votre
domicile**

Les conséquences économiques : Si les impacts sociaux, psychologiques et politiques d'une possible catastrophe sismique en France sont difficiles à mesurer, les enjeux économiques, locaux et nationaux peuvent, en revanche, être appréhendés. Un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction, la détérioration ou l'endommagement des habitations, des usines, des ouvrages comme les ponts, routes, voies ferrées, etc., ainsi que la rupture des conduites de gaz qui peut provoquer des incendies ou des explosions. Ce phénomène est la plus grave des conséquences indirectes d'un séisme.

Les conséquences environnementales : un séisme peut se traduire en surface par des modifications du paysage, généralement modérées mais qui peuvent dans les cas extrêmes occasionner un changement total de paysage.

Historique des séismes

Si de nombreuses secousses sont ressenties plus ou moins intensément, ces dernières n'ont provoqué que frayeur ou inquiétude jusqu'à ce jour.

L'épisode le plus marquant remonte à 1923 où un séisme dont l'épicentre se situait à Vielha avait fortement été ressenti dans la vallée. Quelques dégâts mineurs avaient été constatés (chemines écroulées, murs et toits fissurés).

Le 4 octobre 1999 un séisme qui avait pour épicentre St Bât, avait été fortement ressenti. Mais aucun dégât n'avait été constaté.

Fortes chutes de neige, grands froids, canicules ou violentes tempêtes...sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter l'ensemble de la commune, provoquer des dommages et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes.

COMMENT SE MANIFESTENT T'ILS ?

Les vents :

Conséquences directes de l'inégalité des pressions, ils sont d'autant plus violents que la chute de pression est importante et rapide entre l'anticyclone et la dépression. Ils sont aussi fonction de la force de Coriolis, la surface du sol...

On parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en comporte 12).

L'énergie d'un vent est proportionnelle au carré de sa vitesse.

Les pluies : accompagnant les perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...), amplifiant ceux causés par le vent.

Les chutes de neiges :

Les perturbations hivernales peuvent parfois entraîner de fortes chutes de neige avec de grosses accumulations qui ont des effets immédiats sur la vie locale (problème de circulation, coupures d'électricité...).

Mesures Prises par la commune :

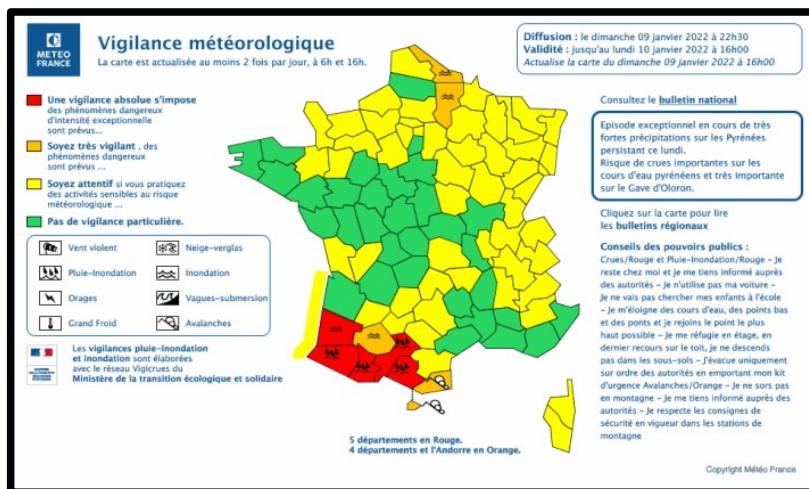
Les alertes météo émanant de la Préfecture sont retransmises via l'application PanneauPocket. En fonction de l'évolution du phénomène du moment, un suivi est effectué et le Plan Communal de Sauvegarde activé.



La vigilance Météo

La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomène météorologiques dangereux. Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24h à venir. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site internet de Météo-France et relayées par les médias nationaux.

Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans danger.



LES BONNS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Rentrez à l'abri



Écoutez la radio pour suivre la situation



Ne prenez pas la route

Le risque de rupture de barrage



Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

- Techniques (vice de conception, de construction, matériaux,...)
- Naturelles (séismes, crues exceptionnelles, glissement de terrain,...)
- Humaines (insuffisance de contrôle, erreurs, malveillance,...)

La rupture de barrage peut être progressive ou brutale. Elle entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Dans le pire des cas, une onde de submersion arriverait à Luchon en 20 minutes environ avec des hauteurs d'eau prévues entre 4 et 9 mètres.

Un signal d'alerte (sirène de la ville de Luchon) est audible depuis les zones concernées (voir plan).

La population concernée est priée de rejoindre rapidement la Mairie qui tient lieu de point de rassemblement, dès que l'alerte est donnée.



LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Montez à l'étage



Fermez le gaz et l'électricité



Ne prenez pas la route



Écoutez la radio et suivez les moyens de diffusion de l'alerte

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Inondations ou rupture de barrage

AVANT :

S'informer sur le risque (mairie, préfecture...)
Connaître les points hauts et lieux de rassemblement pour se mettre à l'abri.

PENDANT :

Fermer les portes et fenêtres
Couper le gaz et l'électricité
Mettre les produits sensibles au sec, surélever le mobilier
Faire une réserve d'eau potable et de nourriture
Se préparer à l'évacuation
S'informer de la montée des eaux (radio, mairie, pompiers...)
Se conformer aux directives de la mairie ou des services de secours
Rester dans les étages des habitations
Ne pas vous engager sur une zone inondée

APRÈS :

Ne regagner son domicile qu'avec l'accord des services de secours
Aérer et désinfecter les pièces
Ne rétablir l'électricité qu'après vérification des circuits
Chauffer dès que possible



Mouvements de terrain

AVANT :

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT :

Fuir latéralement
Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
Informers les autorités
Évaluer les dégâts et les dangers
Ne pas revenir sur ses pas
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS :

S'éloigner de la zone dangereuse
Se mettre à disposition des secours



Pour qu'on parle de feu de forêt, il faut qu'une surface minimale d'un hectare soit brûlée et qu'une partie au moins soit peuplée d'arbustes et arbres.

On compte en France 15 millions d'hectares de forêts. Notre pays est donc régulièrement soumis à des incendies de forêt.

Si les massifs méditerranéens, corses et les landes sont particulièrement touchés, les Pyrénées et leurs milliers d'hectares de forêt peuvent aussi être touchées.

Dans les années 90 un important feu de forêt s'était déclaré dans la vallée du Rioumajou en vallée d'Aure, nécessitant pendant plusieurs jours l'intervention des canadairs.

Ce sont souvent des feux d'écobuage mal maîtrisés qui sont à l'origine de ces incendies.

Réglementation concernant l'écobuage et le débroussaillage.

L'écobuage est réglementé par l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2006 et encadré par les commissions locales d'écobuage.

TOUT ÉCOBUAGE DOIT ÊTRE DÉCLARÉ PRÉALABLEMENT EN MAIRIE

L'article L322-3 du code forestier, fait obligation aux propriétaires de débroussailler et de maintenir en l'état débroussaillé, les terrains situés en zone boisée ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, de landes, garrigues ou maquis.

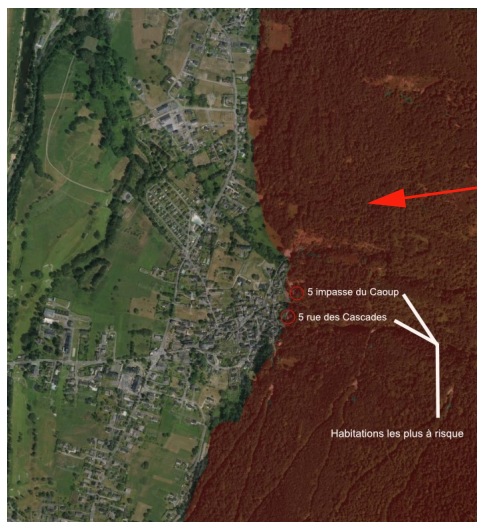
Les risques sur la commune :

Sur la commune, aucune habitation ne se trouve en zone boisée.

Quelques unes sont en bordure de ces zones et ne semblent pas particulièrement exposées.

Quelques feux d'écobuage sont parfois allumés, mais cela reste l'exception.

Toutefois les zones exposées aux éventuels incendies de forêt étant particulièrement pentues, ces incendies pourraient provoquer des chutes de blocs qui étaient jusque là maintenus par la végétation.



Zone
potentiellement à
risque

Mesures prises par la commune :

En cas de feu de forêt ce sont les sapeurs-pompiers qui ont la gestion de la crise.

La commune dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde intervient pour aviser la population et apporter son aide sur le plan logistique, autant que possible.

LES BONS RÉFLEXES



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



Rentrez à l'abri



Écoutez la
radio pour
suivre la
situation





Séisme

AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Privilégier les constructions parasismiques

Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité

PENDANT :

À l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques) à défaut, s'abriter sous un porche

En voiture : s'arrêter si possible à distance de construction et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES :

Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible, les autorités
Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention il peut y avoir d'autres secousses

Ne pas prendre l'ascenseur

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio

Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Risques météorologiques

AVANT :

Consulter la carte de vigilance « météo » et connaître les comportements adaptés

Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés

Fermer portes et volets

Rentrer les bêtes et le matériel

Gagner un abri en dur

PENDANT :

Rester chez soi

Écouter la radio et s'informer de l'évolution de la situation

Éviter de se déplacer à pied ou en voiture

Ne pas aller chercher les enfants à l'école

APRÈS :

Ne pas intervenir sur les toitures

Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.



Pandémie (Grippe, Covid 19) ou autre crise sanitaire

Se laver les mains avec du savon ou une solution hydroalcoolique
Tousser dans un mouchoir à usage unique
Porter un masque le cas échéant
En cas de symptômes, appeler son médecin traitant
Appliquer les directives et recommandations des autorités sanitaires

En cas de crise

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune est mis en œuvre et un PC de crise ouvert à la Mairie 05.61.79.04.39

Pour donner une alerte :

Pompiers **18** (depuis un fixe) **112** (depuis un portable)

Gendarmerie **17**

SAMU **15**

Écoutez la radio :

Radio Nostalgie Comminges (107.1 FM)

Sud Radio (104 FM)

Mairie de Montauban de Luchon

4 rue Cargue

31110 Montauban de Luchon

05.61.79.04.39

accueil@mairie-montauban-de-luchon.fr

Ouverture :

Lundi & Jeudi 08h00 / 12h00

Mardi 14h00 / 17h00

Vendredi 14h00 / 18h00